



## REVISION DE LA CHARTE

### NOTE STRATEGIQUE PREALABLE A L'ELABORATION DE L'AVANT-PROJET DE CHARTE





## SOMMAIRE

1	Contexte et objectifs .....	3
1.1	Rappel du contexte.....	3
1.2	Processus de construction et objectifs de la note stratégique .....	3
2	Rappel des enjeux du territoire.....	4
2.1	Les thématiques prioritaires, à l’issue des ateliers de co-construction .....	4
2.2	Les enjeux transversaux .....	5
2.2.1	Enjeu 1 : Valorisation locale et économique des ressources et des patrimoines .....	5
2.2.2	Enjeu 2 : Conciliation des activités avec les ressources et les patrimoines .....	6
2.2.3	Enjeu 3 : Une nécessité d’informer, d’éduquer, d’accompagner et de transmettre .....	6
2.3	Rappel des exigences règlementaires .....	7
3	Le cadre stratégique pour la nouvelle charte.....	8
3.1	Le périmètre d’intervention .....	8
3.2	Les fondements du projet de révision de la charte.....	9
3.3	Les ambitions du territoire .....	10
3.3.1	Ambition n°1 : Valorisation locale et économique des ressources et des patrimoines.....	11
3.3.2	Ambition n°2 : Conciliation des activités avec les ressources et les patrimoines .....	12
3.3.3	Ambition n°3 : Une nécessité d’informer, d’éduquer, d’accompagner et de transmettre.....	14
3.4	Les modes d’intervention .....	15
4	L’ossature de la nouvelle charte.....	16
4.1	La structure proposée .....	16
4.2	Le plan de parc.....	21
5	La gouvernance.....	22
5.1	Les communes .....	22
5.2	Les intercommunalités .....	22
5.3	Les autres signataires de la charte .....	22

## 1 CONTEXTE ET OBJECTIFS

### 1.1 Rappel du contexte

Le Parc Naturel Régional de Guyane a été créé en 2001 (décret du 26 mars 2001) et son Syndicat Mixte en 2002, regroupant la Collectivité Territoriale de Guyane, la Communauté de Communes de l'Est Guyanais, la Communauté de Communes du Centre Littoral, la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais, et les communes de **Mana, Iracoubo, Sinnamary, Roura, Ouanary et Saint-Georges**. Cayenne, Kourou et Saint-Laurent-du-Maroni constituent les 3 villes portes du Parc.

La charte en vigueur a été **approuvée en décembre 2012**, pour une durée de 12 ans. Toutefois, au regard de la forte dynamique de développement du territoire et de la réalisation de nouveaux documents cadres (Schéma d'Aménagement Régional, Schéma d'Orientations Minières notamment), la Collectivité Territoriale de Guyane a souhaité lancer la **procédure de révision de la charte**, afin de mieux prendre en compte les enjeux du territoire dans les actions du Parc.

Une première phase d'élaboration du diagnostic du territoire et du bilan de la mise en œuvre de la charte précédente a été finalisée en novembre 2017. Suite à cette étape, la phase **d'élaboration du cadre stratégique**, qui constituera le socle d'élaboration de la charte et du projet de territoire associé, a commencé avec la réalisation **d'ateliers de co-construction** avec les élus et partenaires (socio-professionnels, associations, ...).

### 1.2 Processus de construction et objectifs de la note stratégique

Les ateliers de co-construction, réalisés entre novembre 2017 et février 2018, ont mobilisé 37 personnes issues de l'ensemble du territoire d'étude : **élus, partenaires locaux, socio-professionnels, association et société civile**. Lors de ces ateliers, les enjeux du territoire, identifiés dans le diagnostic, ont été partagés et des **thématiques prioritaires** ressortent de manière assez consensuelle.

Les premières orientations, au regard des enjeux prioritaires, ont été proposées lors de ces ateliers sur la base de questionnements :

- Les actions à envisager (« que faut-il faire »),
- La gouvernance et les partenariats (« qui pourrait le faire »),
- Les modes d'actions (« comment agir »).

L'ensemble de ces éléments sont retranscrits dans un « **livre blanc** », recueil organisé des différentes interventions réalisées durant ces ateliers. La présente note stratégique s'appuie sur ces éléments, afin de faire émerger une première ossature de l'avant-projet de charte et mettre en avant les **fondements et ambitions** de cette nouvelle charte pour les 15 prochaines années.

Elle s'adresse prioritairement aux élus locaux et aux partenaires impliqués dans le projet de révision de la charte. Elle constitue ainsi une base de travail sur laquelle **construire un consensus local** autour des fondements du projet de territoire. Cette recherche de consensus local est un préalable indispensable, qui permettra de créer les conditions favorables à l'élaboration de l'avant-projet de charte, qui devra répondre aux ambitions nationales de la politique des PNR, notamment en matière de gestion et de préservation des patrimoines. Ces éléments seront partagés et enrichis par les travaux en « groupes projets », qui se réuniront en mai 2018.

## 2 RAPPEL DES ENJEUX DU TERRITOIRE

### 2.1 Les thématiques prioritaires, à l'issue des ateliers de co-construction

La **biodiversité** est souvent vue comme une première entrée mais quasi systématiquement mise en lien avec une autre thématique (biodiversité et tourisme, biodiversité et agriculture...). Les acteurs n'entendent pas la biodiversité qu'au travers de l'acquisition de connaissance mais plutôt de la valorisation des connaissances et des savoir-faire déjà existants. Les incompatibilités de certaines activités humaines avec la biodiversité sont relevées. Cette dernière est souvent abordée comme une contrainte lors de l'aménagement du territoire, lors de l'exercice d'activités, alors que ces derniers apparaissent comme une nécessité. L'un ne peut se faire sans l'autre et la « **conciliation** » est au centre des préoccupations.

Certains acteurs constatent que la forêt littorale « ne fonctionne plus ». La faune y est invisible et les conséquences sur la dynamique forestière ne se verront qu'à long terme, notamment sur la diversité des essences puisque les animaux sont des vecteurs de dissémination importants pour la plupart des espèces. Par ailleurs la conséquence en termes d'attractivité touristique est immédiatement visible (on ne voit rien = pas attractif = pas de développement possible). L'analogie avec les pays limitrophes tels que le Suriname sont abordés pour montrer qu'ailleurs l'attrait touristique se base sur la possibilité de « voir des animaux ». Il y a un réel manque de connaissance de l'impact des pratiques humaines sur ce patrimoine exceptionnel.

L'**agriculture** est vue comme un levier majeur pour le dynamisme rural. Elle est une activité pratiquée par toutes les populations de Guyane, chacune à sa manière, et est un vecteur de l'attractivité et de développement des bourgs ruraux. Pour de nombreux acteurs, l'autonomie alimentaire semble prioritaire pour ne pas être dépendant des importations et des prix ou de la qualité mal ou peu maîtrisés. La **question foncière** est récurrente (besoin de foncier et accès au foncier). L'agriculture peut être un levier pour d'autres activités (tourisme par exemple ou le patrimoine culturel – hangar à manioc...).

Les **ressources en eau, l'énergie et le climat** sont des thèmes qui sont ressortis en deuxième priorité. La thématique ressort notamment avec la nécessité de gagner en autonomie et d'être un territoire pilote dans la maîtrise et la production de ses énergies au vu des potentiels existants et des besoins de la population. La consommation énergétique ne doit pas suivre la même courbe que le développement démographique, il est nécessaire de viser les économies d'énergies.

La **culture, l'artisanat et le tourisme** ressortent aussi en seconde priorité. Souvent il est question d'un manque important de visibilité, de communication sur l'offre existante. Il y a des besoins importants en formation dans ces domaines et actuellement peu de moyens y sont consacrés (alors que les savoir-faire existent et risquent de se perdre).

Au vu du dynamisme du territoire, l'accès aux ressources primaires et leur gestion durable sont essentielles pour un développement harmonieux du territoire et à long terme. Les **filières minières, exploitation forestière et carrières & matériaux sont des moteurs économiques à l'échelle régionale**. La ressource présente sur le territoire du PNRG est déterminante pour ces filières (notamment pour les carrières où 80% des sites se trouvent dans ou en limite proche du PNR). Les filières sont déjà structurées et représentées par des organismes interprofessionnels dynamiques. Toutefois, il ressort un besoin de communication sur les activités (vulgarisation) et un besoin d'accompagnement dans le cadre d'une amélioration continue des bonnes pratiques environnementales.

## 2.2 Les enjeux transversaux

De manière globale, l'augmentation des pressions sur l'environnement est constatée et le **déficit annoncé de certaines ressources**, telles que l'eau de bonne qualité, l'énergie, les produits alimentaires, les matériaux de construction, ... commence à être pris en considération.

Les **conflits d'usage entre les activités et l'environnement** sont mis en évidence, mais les conflits entre activités apparaissent également (entre éco-tourisme et activités minières par exemple). Ces nouveaux enjeux prennent une ampleur importante et renforcent le besoin impérieux de **concilier les activités économiques avec le patrimoine ou les ressources naturelles, mais également les activités humaines entre elles**. Cette approche nécessite alors de **ne plus opposer « développement » et « préservation »**, mais bien d'intégrer **les enjeux de préservation du patrimoine et des ressources dans les besoins de développement du territoire, car ceux-ci sont inextricablement liés**.

### 2.2.1 Enjeu 1 : Valorisation locale et économique des ressources et des patrimoines

La poussée démographique est le principal moteur de développement de la Guyane. Le territoire du PNRG situé hors des principaux pôles urbains affiche actuellement un taux de chômage élevé et un déficit d'attractivité des zones rurales. Toutefois, le territoire bénéficie d'un fort potentiel de développement économique à partir de la valorisation des ressources et des patrimoines.

En effet, le territoire dispose de nombreuses ressources (productions agricoles, productions sylvicoles, matériaux, productions minières, énergie ...) et de patrimoines multiples (biodiversité, cultures multiples ou agri-diversité, savoir-faire anciens, ...), qui peuvent être **valorisés pour créer des richesses** (emplois et valeurs ajoutées) limitant ainsi la dépendance aux importations.

La demande de « consommer local » est omniprésente dans toutes les filières. Cette demande de solidarité territoriale permet de maintenir a minima un dynamisme économique local.

Cette **réappropriation du territoire** (et de ses ressources) semble indispensable à la mise en place d'un développement durable, conciliant et respectueux, dans un contexte de forte dynamique démographique, qui va générer un accroissement considérable des besoins.

#### ***Ce que l'on peut gagner si on agit :***

Vendre des produits locaux à haute valeur ajoutée, réduire les importations, des points de ventes adaptés aux besoins, un mode de consommation alternatif, une réappropriation des ressources (foncières, matériaux, productions...), des emplois pour tous, une attractivité du territoire, des synergies entre filières, la mise en valeur des patrimoines existants et des savoir-faire.

#### ***Ce que l'on peut perdre si on ne fait rien :***

Perdre des opportunités économiques dans un contexte de concurrence forte des pays sudaméricains, maintenir un commerce basé sur des importations et donc sensible aux aléas économiques et climatiques maintenir une population « sous perfusion » des aides sociales, créer une société « déconnectée » de son territoire.

### 2.2.2 Enjeu 2 : Conciliation des activités avec les ressources et les patrimoines

Entre terre et mer, espace modelé par la nature et son histoire ainsi que celle des Hommes, le territoire du PNR de Guyane dispose de **ressources et de patrimoines riches mais vulnérables** et sur lesquels les activités humaines et le développement de l'urbanisation ont des impacts négatifs et significatifs. Au regard du développement attendu sur le territoire, qui va générer une augmentation des activités et des aménagements, il est indispensable d'anticiper et de « faire avec » pour que de réelles opportunités de « **faire mieux ou différemment** » résultent de cette prise en compte des enjeux patrimoniaux.

Un **encadrement des pratiques, des activités, des aménagements** est donc attendu afin de limiter les incidences graves ou irréversibles sur l'environnement, qui pourraient à terme pénaliser le développement du territoire. Des **modèles adaptés de développement** sont à inventer, notamment en matière d'agriculture ou d'urbanisation, au regard de leurs potentiels impacts sur la qualité des sols, sur la ressource en eau, sur les conséquences sur le climat, ....

#### ***Ce que l'on peut gagner si on agit :***

Une meilleure valorisation et utilisation des ressources, un recyclage, une optimisation de la durée de vie des produits, une diminution de nos déchets, un environnement préservé, un paysage harmonieux, des ressources abondantes, des modèles de vie plus résilients face aux changements climatiques

#### ***Ce que l'on peut perdre si on ne fait rien :***

Perdre un cadre de vie, dégrader une hygiène de vie, gaspiller de l'espace

### 2.2.3 Enjeu 3 : Une nécessité d'informer, d'éduquer, d'accompagner et de transmettre

Les patrimoines sont peu connus, donc peu valorisés et ainsi peu respectés et oubliés voire dénigrés. La réappropriation du territoire et la **transmission des savoirs** sont nécessaires. Le lien entre biodiversité et culture est omniprésent et doit mieux être mis en valeur.

Tous s'accordent à dire que la biodiversité du PNR est exceptionnelle et présente des enjeux mondiaux, toutefois elle affiche des équilibres fragiles et encore souvent méconnus. La biodiversité est reconnue comme un patrimoine notamment à travers les usages et les savoir-faire traditionnels existants sur le territoire qui sont basés sur l'utilisation de la faune et de la flore. **L'amélioration de la connaissance de la biodiversité** est indispensable à sa bonne préservation.

Les socio-professionnels insistent, eux sur une meilleure **communication sur leur secteur d'activité** (mines, carrières, forêt-bois-énergie) et veulent faire connaître leur démarche environnementale mise en place au travers de leur activité.

Les **besoins de formation** dans tous les domaines professionnels sont également soulevés, afin de pouvoir intégrer les préoccupations environnementales dans leurs activités et pratiques et développer des savoir-faire respectueux et viables économiquement.

Un **accompagnement** est alors nécessaire pour aider les porteurs de projet à concrétiser les projets qui s'intègrent dans cet esprit de valorisation durable et locale des ressources. C'est ici que toute la plus-value du PNR peut s'exprimer, en favorisant des pratiques et des modèles adaptés, respectueux des patrimoines. Ce coup de pouce pourra également être apprécié dans le contexte territorial spécifique, qui présente certaines lourdeurs administratives, des distances importantes à parcourir pour accomplir les démarches administratives.

La **mise en réseau des acteurs** sur le territoire est une attente forte, que ce soit au sein d'une même filière (échanges d'expériences) ou entre différents secteurs (miniers-opérateurs touristiques pour le réaménagement de sites par exemple). Ces échanges visent une meilleure cohésion sociale du territoire.

***Ce que l'on peut gagner si on agit :***

Un accès facilité à la connaissance, monter en compétences, former les générations futures, mieux connaître la biodiversité en fonction des besoins et mieux l'appréhender, faire de la biodiversité une composante transversale.

***Ce que l'on peut perdre si on ne fait rien :***

Perdre son identité et savoir-faire, perdre la motivation des porteurs de projets, perdre des connaissances ancestrales.

## 2.3 Rappel des exigences réglementaires

Les **5 missions des Parcs Naturels Régionaux** sont ici rappelées (*circulaire du 4 mai 2012 relative au classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux et à la mise en œuvre de leurs chartes*) :

- Protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée
- Contribuer à l'aménagement du territoire
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie
- Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et de contribuer à des programmes de recherche

Sans couvrir l'ensemble des champs environnementaux intéressant une charte de parc naturel régional, sont présentés ci-après les sujets qu'une charte doit traiter afin de satisfaire les exigences législatives et réglementaires, à savoir **l'organisation de la gouvernance** prévue pour sa mise en œuvre, les dispositifs d'évaluation et de suivi qu'elle prévoit, ses **principes fondamentaux de protection des structures paysagères** et ses objectifs de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques, ses dispositions en matière de **maîtrise quantitative et qualitative de l'urbanisation** et les règles qu'elle définit en matière de circulation des véhicules à moteur, auxquels s'ajoutent ses éventuelles dispositions permettant d'encadrer les règlements locaux de publicité.



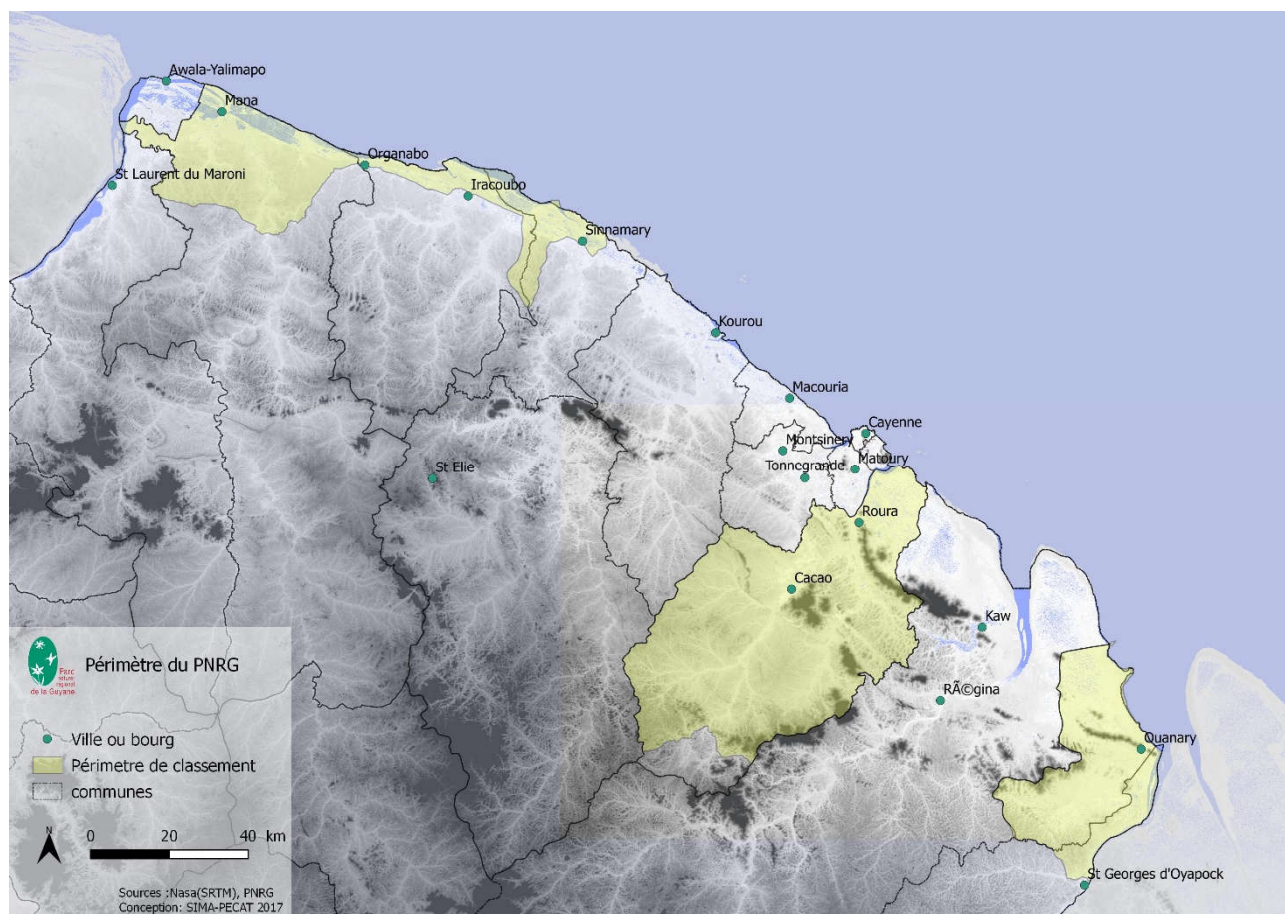
### 3 LE CADRE STRATEGIQUE POUR LA NOUVELLE CHARTE

#### 3.1 Le périmètre d'intervention

Le périmètre actuel du PNR porte sur les communes de **Mana, Iracoubo, Sinnamary, Roura, Ouanary et Saint-Georges**. Une **évolution du périmètre** se dessine pour les communes de Sinnamary et Iracoubo, visant à intégrer davantage des terres agricoles (de l'autre côté de la nationale).

*L'évolution du périmètre devra être justifié au regard des critères définis pour le classement du PNR :*

- *La qualité et le caractère du territoire, de son patrimoine naturel et culturel, ainsi que ses paysages. Il représente un ensemble remarquable mais fragile et menacé, comportant un intérêt reconnu au niveau national*
- *La cohérence et la pertinence des limites du territoire au regard de ce patrimoine et de ces paysages, en tenant compte des éléments pouvant déprécier leur qualité et leur valeur ainsi que les dispositifs de protection et de mise en valeur existants ou projetés.*



#### **Les besoins de validation au stade de la 1<sup>ère</sup> version de la note stratégique :**

→ Validation du périmètre définitif du Parc

→ Cadrage des interventions du syndicat mixte réalisées en dehors du périmètre du PNR (convention entre le syndicat mixte et la collectivité ou EPCI extérieurs au parc répondant à différentes conditions).

## 3.2 Les fondements du projet de révision de la charte

Porteur d'un projet de développement territorial durable, un Parc Naturel Régional répond à de multiples finalités : préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, amélioration de la qualité de vie des habitants, création et maintien d'emplois liés aux richesses locales, ... Mais chaque Parc naturel Régional est unique (un Territoire, une Histoire, des Hommes, ...). Aussi, il présente des fondements qui lui sont propres et qui permettent de fédérer les acteurs locaux, professionnels et associatifs autour de 2 ou 3 axes forts, donnant une tonalité singulière à la charte du Parc.

Au regard des enjeux soulevés et du bilan de la mise en œuvre de la charte précédente, il apparaît plus que nécessaire de recentrer la politique du Parc sur 3 axes majeurs, qui concourront à la mise en place d'un développement durable sur le territoire concerné. Ces 3 axes constituent, en quelque sorte, les raisons fondamentales qui justifient la révision de la charte, dont l'intérêt nécessite d'être renforcé.

- **S'organiser pour assurer un développement durable du territoire :**

Au regard d'une richesse en biodiversité exceptionnelle, mais aussi de la présence de ressources multiples, le développement du territoire est susceptible de générer des impacts notables sur la qualité environnementale et paysagère du territoire. Il apparaît alors fondamental **d'intégrer les enjeux de préservation du patrimoine et des ressources naturelles dans les choix et les modalités d'aménagement** du territoire.

Cette approche nécessite de ne plus opposer « développement » et « préservation » et de concilier ainsi les activités humaines avec le patrimoine, qui constitue l'identité du territoire. Pour cela, le territoire doit s'organiser pour **anticiper** au mieux le développement des activités humaines, **gérer** les conflits entre les activités, mais aussi et surtout, **mettre en place de nouveaux modèles** permettant d'assurer un développement durable.

- **Se réapproprier les richesses du patrimoine et des ressources locales :**

Le territoire dispose de nombreuses richesses (patrimoines biologiques et culturels, ressources naturelles telles que le bois, les minerais, l'eau, l'énergie, les produits alimentaires, les matériaux de construction, ...), malheureusement **peu connues ou valorisées**, ou alors exploitées et pillées, sans aucune plus-value économique et sociale sur le long terme et avec d'importants risques de pollution, d'appauvrissement des terres, de perte d'identités, ...

L'objectif est alors de se **réapproprier les composantes** qui font l'identité du territoire, ses richesses liées aux hommes et aux terres, en les connaissant davantage, en limitant les effets d'emprise, en les valorisant de manière économique, en prenant soin de celles-ci, car elles seront **indispensables au développement** du territoire.

- **Réaffirmer le rôle du Parc dans le paysage institutionnel :**

Au regard des enjeux relativement forts en termes de préservation de l'environnement et dans un contexte de développement démographique soutenu, le PNR de Guyane a un rôle majeur à jouer au sein du paysage institutionnel, afin de **faire valoir la prise en compte des intérêts environnementaux** et d'accompagner les différents acteurs du territoire dans le développement économique et social.

Son rôle est **fédérateur**, vise une mise en réseau efficace des informations et personnes ressources, participe à une **sensibilisation** accrue, **valorise** les patrimoines du territoire, permet **l'optimisation** des activités économiques ou des aménagements en faveur de la biodiversité, ...

Cette **interaction « économie/patrimoine »** est au cœur des préoccupations des Parcs Naturels Régionaux et constituera également le fil conducteur des orientations de la nouvelle charte du PNR de Guyane.

Par ailleurs, les principes fondamentaux de l'ancienne charte perdurent, mais il apparaît aujourd'hui indispensable de **recentrer les missions du Parc**, afin d'activer les leviers d'action et d'évolution (de transition vers de nouveaux modèles) de manière plus efficiente. Il s'agira alors de **se tourner plus encore vers le monde économique et de l'aménagement**, afin de faire ensemble ou avec, d'être au cœur des pratiques et des projets, et de catalyser toutes les bonnes idées !

### **Les positionnements prioritaires du PNR de Guyane**

Les missions déjà engagées et à poursuivre :

- La gestion des espaces naturels,
- L'amélioration et le partage de la connaissance sur la biodiversité
- La valorisation des produits locaux,
- L'éducation à l'environnement,
- La valorisation des patrimoines culturels
- La promotion du tourisme durable
- L'animation d'évènements sur le territoire

Les nouvelles missions à investir :

- L'accompagnement des acteurs économiques (agriculture, sylviculture, pêche, mines, carrières, énergie, ...) dans la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement
- L'accompagnement de la structuration des filières agricoles et touristiques, en plein essor
- L'accompagnement du territoire dans la maîtrise de l'énergie (réduction des consommations et production d'énergies renouvelables)
- L'accompagnement des territoires dans les projets d'urbanisme et d'aménagement opérationnel (démarche ERC)

**Les besoins de validation au stade de la 1<sup>ère</sup> version de la note stratégique :**

→ Validation des positionnements prioritaires du PNRG (grands domaines d'intervention)

### **3.3 Les ambitions du territoire**

Au regard des enjeux du territoire, du bilan de la mise en œuvre de la charte précédente et des rencontres auprès des différents acteurs, **trois grandes ambitions se dessinent pour structurer l'action du Parc** entre 2020 et 2035. Elles seront à transcrire dans la charte à travers des orientations stratégiques, des objectifs opérationnels, des mesures et des engagements de ses signataires (Communes, EPCI, CTG, Etat).

Les deux premières ambitions tendent **vers la mise en place d'un « modèle bioéconomique »**, favorisant notamment les activités (liées à la production, à l'utilisation et à la transformation de bioressources) destinées à répondre de façon durable aux besoins alimentaires et à une partie des besoins en matériaux et en énergies des territoires, tout en préservant les ressources naturelles et en garantissant la production de services environnementaux de bonne qualité.

Des **changements importants** sont nécessaires pour assurer la transition de l'utilisation de produits d'origine fossile vers des produits biosourcés, la **transformation des systèmes économiques** qui fournissent ces matières, la mobilisation orientée vers des productions agricoles et forestières et des transformations industrielles respectant des **logiques de gestion durable des ressources** eau, sols, biodiversité, dans une logique d'usage en cascades et de circularité.

La troisième ambition permettra alors **d'accompagner ces changements**, pour favoriser les mutations, soutenir les acteurs de ces transitions, capitaliser les projets innovants, ... en s'appuyant sur les qualités et les savoir-faire des territoires.

### 3.3.1 Ambition n°1 : Valorisation locale et économique des ressources et des patrimoines

L'ambition du Parc est de renforcer la valorisation économique et locale des ressources et des patrimoines. Il s'agit de stimuler les initiatives des filières utilisant des ressources locales en accompagnant notamment les porteurs de projets dans leurs démarches administratives, la promotion de leurs produits via des labels de qualités ou encore grâce à une meilleure visibilité et circuit de commercialisation. Les produits visés sont des « produits du terroir » visant à mettre en valeur un savoir-faire ou un patrimoine local.

Il convient alors de s'appuyer sur l'ensemble des ressources disponibles sur le territoire et d'accompagner leur **valorisation économique dans une logique de gestion durable** :

- **Développer l'agriculture et la valorisation des productions locales :**

Le développement de l'agriculture et des productions locales apparaît comme un axe majeur pour stimuler l'économie rurale locale. Néanmoins, l'attribution foncière est la base de toute agriculture en Guyane, puisqu'étant majoritairement occupée par de la forêt, tout développement d'activité, et particulièrement agricole, se fait sur une emprise forestière. Le foncier est essentiellement détenu par l'Etat et certaines zones agricoles sont depuis peu du ressort de l'EPFAG. La démarche est particulièrement contraignante et longue, d'autant plus qu'il existe un réel déficit en structures d'accompagnement à l'installation.

L'objectif est donc de faciliter **l'accès au foncier agricole** en faisant notamment le lien entre les agriculteurs et les organismes agricoles, concernant les démarches à suivre. La présence du PNR aux comités d'attribution foncière pourrait être envisagée pour l'instruction des dossiers d'installation des agriculteurs sur le territoire, afin de mieux accompagner les projets des exploitants et répondre aux exigences réglementaires.

Par ailleurs, les produits locaux manquent de visibilité à l'échelle du territoire. Les circuits de commercialisation sont encore peu nombreux et la percée des **produits locaux** sur les marchés et dans la grande distribution est encore faible. Le Parc pourra apporter des solutions en matière de propositions de circuits de commercialisation (mise en place d'une boutique de la production locale ou point relais). La **marque Parc** pourra également être développée sur de nouveaux produits, en veillant à la conformité des pratiques de production avec le cahier des charges de cette dernière. Le Parc fera la promotion de cette marque et de ses valeurs, notamment en faisant le relais avec les grandes surfaces, les marchés ou encore en organisant des événements dédiés à la mise en valeur des produits alimentaires locaux.

Le Parc peut stimuler l'émergence de filières patrimoniales (Cacao, vanille...) ou à haute valeur ajoutée (Huile essentielle de bois de rose...). L'objectif est de mettre en lien les producteurs et mutualiser les moyens au sein des filières.

- **Développer un tourisme fondé sur les qualités du patrimoine**

Le tourisme en Guyane souffre encore d'une image péjorative et ne correspond pas à un tourisme de masse, au contraire, il est essentiellement basé sur un « retour aux sources » et la recherche de l'authentique, en s'immergeant au sein d'une nature grandiose ou en découvrant des cultures et leurs richesses (artisanat, architecture, coutumes...). Aussi le territoire du Parc dispose d'un panel très varié, représentatif et accessible, des patrimoines naturels et culturels de Guyane.

Sans viser un tourisme de masse, le Parc souhaite encourager un tourisme basé sur la découverte des milieux, des paysages et des pratiques typiques de son territoire ainsi que **promouvoir ses produits locaux**. Le couplage d'agro-tourisme (accueil à la ferme) ou l'hébergement chez l'habitant avec un partage du cadre de vie, démonstration des savoir-faire et artisanat est particulièrement mis en œuvre de manière spontanée sur le territoire. Ce type de tourisme semble un moyen accessible au plus grand nombre pour valoriser les productions locales et faire découvrir un environnement authentique.

Un appui à la structuration de l'offre touristique est attendu, aussi bien sur la qualité et la diversité des hébergements, que sur l'offre en termes d'activités. En outre, la grande richesse de la biodiversité du territoire constitue une réelle opportunité pour créer une **offre touristique basée sur la découverte de**

la **biodiversité**. Cette offre pourra alors être promue par l'organisation de circuits thématiques mais également par la formation de guides spécifiques.

- **Développer la production d'énergie renouvelable**

Devant un double enjeu d'accès à l'énergie et de renforcement de l'autonomie énergétique, le Parc peut constituer un appui dans le développement des énergies renouvelables, en cohérence avec les sensibilités environnementales du territoire. Il pourra notamment faire la **promotion des énergies renouvelables** (scolaires, habitants...) afin d'accompagner l'acceptabilité des nouveaux projets énergétiques sur le territoire (éoliennes, photovoltaïques, micro barrages hydraulique, biomasse, ...), mais aussi accompagner certains projets innovants.

Par ailleurs, le Parc s'attachera à développer le **principe de l'économie circulaire**, en initiant les réflexions en amont et en mettant en relation les différents partenaires.

- **Valoriser l'artisanat d'art des filières mines et forêt**

Le territoire présente de nombreux métiers de l'artisanat, qui sont encore peu valorisés du fait de circuits de commercialisation assez restreints. L'objectif est alors de **valoriser leur travail et leurs productions**, par l'intermédiaire de labels, mais aussi par l'organisation des circuits de commercialisation.

En outre, l'artisanat d'art concerne tout particulièrement les métiers de la transformation du bois et de l'or, qui ont tendance à s'étioler peu à peu avec un faible attrait pour les jeunes. Le Parc pourrait alors faire connaître les savoir-faire, mais aussi accompagner les artisans vers des **produits à haute valeur ajoutée**.

### 3.3.2 Ambition n°2 : Conciliation des activités avec les ressources et les patrimoines

L'ambition du Parc est de profiter de la dynamique de croissance du territoire en se donnant les moyens de **gérer les pressions qu'elle peut générer** (pollutions, épuisement des ressources, consommation des terres agricoles, ...).

L'objectif est de donner les moyens au territoire de trouver le juste équilibre entre son nécessaire développement et la préservation de ses richesses (sur lesquelles repose cette dynamique de croissance). Ces moyens s'apparenteront essentiellement à :

- **Protéger et gérer la biodiversité**

Le diagnostic révèle qu'actuellement il est difficile d'évaluer la vulnérabilité des espèces et milieux et leur sensibilité. En effet les pressions qui s'exercent sur eux ne sont pas ou peu quantifiées. Une veille des pressions est nécessaire pour assurer un rôle d'alerte et mettre en place des moyens de préservation d'espèces sensibles ou patrimoniales. La mise en évidence de ces pressions pourra alors donner lieu à la mise en place de nouvelles protections ou de plan de gestion, permettant de pérenniser la biodiversité.

Un besoin ressort de cibler la connaissance sur les espèces « à enjeux ». En plus des espèces vulnérables par rapport à des critères écologiques, les espèces « à enjeux » intègrent une dimension sociale voire d'attachement patrimonial. Il peut s'agir d'espèces du patrimoine culinaire (awara, atipa...), d'espèces subissant des pressions importantes (braconnage du morphi ou d'autres insectes), d'espèces pouvant porter préjudice à la santé publique (moustiques, papillon cendre...), d'espèces peu aimées du grand public et ayant un rôle écologique important (chauve-souris, serpents...).

- **Protéger et gérer le patrimoine culturel**

Le patrimoine culturel matériel et immatériel est très mal connu au sein du territoire du Parc. Or l'érosion de ce patrimoine est en cours et s'étirole peu à peu. Il est urgent de mettre en œuvre des moyens pour préserver ces richesses et pouvoir les transmettre aux générations futures. Un recensement et un plan de conservation seront nécessaires pour consolider une stratégie et mettre en œuvre un plan d'action. Le PNR pourra porter ses efforts sur certains types de patrimoine ou mettre l'accent sur certaines zones géographiques en fonction des besoins et attentes des acteurs du territoire. Des outils de protection

existent et sont actuellement peu mobilisés en dehors des inscriptions ou classement de monuments. La valorisation des patrimoines, notamment immatériels peut se faire lors d'espaces d'expression, par exemple lors de manifestations, événements etc... Dans la stratégie de préservation, il est important d'évaluer les pressions et dégradation potentielles qui peuvent s'exercer sur les patrimoines. Une mise en cohérence des patrimoines par type est aussi envisageable afin de créer un effet de résonance sur le territoire et de valoriser sous forme d'itinéraire thématique.

- **Participer à la gestion des conflits d'usage**

Dans tout territoire en développement, des conflits surgissent dans un premier temps entre agriculture ou exploitation des ressources naturelles d'une part et milieux naturels d'autre part, qui ensemble entrent en conflit avec l'urbanisation ou d'autres activités anthropiques. Concilier les activités et réduire les conflits d'usage en créant des synergies et en réduisant les pressions sur les ressources sera un objectif à poursuivre par le Parc.

Pour cela, il s'agira notamment de caractériser les **activités illégales et les pressions** qu'elles exercent sur les espèces, les milieux, et les activités humaines. Le PNR dispose d'une vision intégrative sur son territoire et peut être force de proposition pour bien **concilier les activités entre elles**. Il peut se positionner en médiateur ou diffuser une information pour que chaque partie concernée prennent mieux en compte les préoccupations des activités qui l'entourent.

Le Parc pourra également être un appui solide dans la **mise en œuvre de la démarche Eviter Réduire Compenser (ERC)** dans le cadre de certains projets ou aménagements réalisés dans des secteurs sensibles d'un point de vue des fonctionnalités écologiques. Cet appui pourra alors se traduire par la recherche d'une optimisation environnementale du projet pour réduire ses impacts, mais également dans la recherche de mesures de compensation.

- **Encadrer les activités en lien avec les ressources et les patrimoines**

**L'accompagnement des filières** pour réduire leur impact environnemental et gérer les incidences est une attente forte. Elle répond entièrement à l'essence même d'un Parc Naturel Régional et vise à mettre en place un développement responsable, maîtrisant ses impacts et proposant des solutions alternatives. La connaissance et le suivi des prélèvements des ressources et de leur abondance permet d'orienter les choix des filières.

L'agriculture, le tourisme ou les filières extractive/prélèvement de ressources ont des incidences sur les milieux naturels et leurs composantes. Pour chaque filière, le PNR peut apporter sa compétence et sa connaissance des milieux pour accompagner un **changement ou une amélioration continue des pratiques** pour viser un plus grand respect de l'environnement et du paysage. Le PNR peut accompagner les acteurs dans la mise en place de pratiques innovantes ainsi que le test de matériels innovants pouvant lever des freins et franchir un cap.

- **Développer de nouvelles pratiques et modèles économiques**

L'innovation est un risque pris pour franchir une étape de progression. Dans un contexte déconnecté des centres d'innovation et aux contraintes logistiques fortes, les porteurs de projet peinent à se projeter dans des **techniques innovantes** au vu du risque à porter. Le PNRG peut porter un rôle de mise en réseau des porteurs de projets de son territoire sur des **projets innovants**. Il dispose des capacités notamment administratives pour porter un projet démonstratif et innovant bénéficiant à de nombreux acteurs, et il pourra notamment mutualiser les résultats et les diffuser au travers de son territoire. L'agroforesterie, la gestion de déchets en sites isolés sont des thématiques avancées par certains partenaires.

### 3.3.3 Ambition n°3 : Une nécessité d'informer, d'éduquer, d'accompagner et de transmettre

Cette troisième ambition consiste à **créer une dynamique collective** autour de l'ensemble des acteurs qui font le territoire. Que ce soit pour faire connaître les initiatives, structurer les connaissances, communiquer sur les bonnes expériences, il existe un réel besoin de transmission de l'information et des savoirs. La sensibilisation, la prise de conscience permettent de mieux s'imprégner de son territoire et de mieux le protéger.

Il s'agit notamment de :

- **Mettre en réseau les acteurs, capitaliser les bonnes expériences et les diffuser**

Sur le territoire immense du PNR, où l'accès aux télécommunications n'est pas systématique, les interactions entre acteurs sont d'autant plus difficiles. Il ressort chez de nombreux acteurs, un sentiment d'isolement et de se sentir confronté à soi-même. Or la **mise en réseau** est nécessaire pour apprendre mutuellement et mettre en place une intelligence collective. Le PNR peut agir comme une plateforme pour **créer du lien entre acteurs** sur le territoire.

La **capitalisation des démarches et expériences** permet d'optimiser la connaissance (démarche d'acquisition cumulative) et d'accompagner d'autant plus les acteurs en leur proposant des solutions optimisées.

- **Accompagner les acteurs dans leurs démarches et activités**

Le PNR peut contribuer à l'amélioration des politiques publiques en accompagnant les acteurs dans leurs démarches visant une optimisation environnementale. L'objectif est de tirer le territoire vers une perspective intégrant mieux les aspects environnementaux dans l'ensemble des démarches, en abordant la biodiversité, le paysage et les patrimoines sous un aspect transversal. L'optimisation de l'énergie est une thématique phare que le PNR peut porter, notamment en accompagnant les acteurs du territoire (particulier, professionnels, administrations) au travers de bilan énergétiques et en proposant des solutions plus économes en énergie. Il peut notamment apporter une expertise sur les aménagements urbains, ou architectures bioclimatiques.

De nombreuses filières sont en cours de structuration (tourisme, agriculture, BTP...). Le PNR peut accompagner les interprofessions dans une démarche vertueuse d'une meilleure intégration environnementale dans la construction de chacune de ces filières.

Le PNR peut se positionner en médiateur pour faire le lien entre les besoins du territoire et les décideurs politiques et faisant remonter les informations et en mettant en place des démarches participatives ou démarches citoyennes. La mobilisation des citoyens dans des thématiques phares et concrète permettra aussi d'impliquer tout un chacun dans la construction de son avenir proche ou celui de ses enfants et de participer ainsi la co-construction de son territoire.

Sur un territoire où le chômage atteint des taux record, notamment chez les jeunes, le PNR peut accompagner les demandeurs d'emploi au moyen de formation ou par la mise en relation des organismes de formation avec les professionnels, qui peinent à recruter de la main d'œuvre locale et compétente. Les dispositifs d'insertion par alternance, par apprentissages permettent une immersion du demandeur d'emploi dans le métier réel et un échange gagnant-gagnant avec les entreprises.

- **Améliorer les connaissances et transmettre les savoirs**

Toute gestion des patrimoines est basée sur la connaissance de ce dernier. Le territoire du PNR recèle de richesses recensées de manière encore largement insuffisante. Sans se transformer en centre de recherche, le PNR a pour mission d'améliorer les connaissances et de diffusion de cette dernière. Les espaces naturels gérés disposent de plan de gestion qui planifient leurs actions sur 3 à 5 ans dans le cadre des missions : protéger, gérer, sensibiliser. Toutefois, il est récurrent que la sensibilisation soit peu mise en œuvre du fait que ce ne soit pas une priorité dans la dotation du Ministère, tout particulièrement pour le cas des réserves naturelles. Or l'intégration des espaces protégés et la compréhension de l'objectif de protection passe avant tout par la communication sur le patrimoine exceptionnel qu'elles

préservent. Une étroite collaboration est donc à trouver tout particulièrement avec les réserves gérées par le PNR pour la mise en place d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. La réappropriation des patrimoines passe tout d'abord par leur découverte puis par la prise de connaissance par le plus grand nombre. Cette sensibilisation va dans le sens d'une éducation à l'environnement, aux patrimoines et de manière plus générale au territoire et au « vivre ensemble ». La connaissance vise aussi à limiter l'érosion des patrimoines et les préservant mais surtout en assurant leur transmission et leur appropriation par les générations nouvelles.

Le PNR peut jouer un rôle important de mise en lien des « sachants » avec des plus jeunes notamment au travers de formations ou d'événements. La transmission intergénérationnelle ou interculturelle contribue fortement à l'amélioration du « vivre ensemble » et rapproche les citoyens et leurs initiatives dans un objectif de cohésion du territoire et de ses habitants.

Par ailleurs la sensibilisation du public scolaire permet, dès le plus jeune âge, de découvrir de manière sensible et émotionnel l'environnement qui les entoure. Une implication forte du PNR pour sensibiliser les jeunes notamment dans le milieu scolaire est un levier important. D'autres actions peuvent être menées avec un public adulte notamment en expliquant l'impact environnemental de nos gestes au quotidien (déchet, consommation d'énergie, consommation alimentaire...) et de faire prendre conscience de ce qu'ils impliquent sur le territoire. Le PNR pourra encourager le consommateur à avoir une démarche plus responsable par rapport au contexte de la Guyane, et favoriser ainsi une économie endogène dans ses gestes simples et quotidiens.

**Les besoins de validation au stade de la 1<sup>ère</sup> version de la note stratégique :**

- Positionnement du PNR sur la politique de protection/gestion de la biodiversité ?
- Positionnement du PNR sur la question des activités minières : veille des activités illégales et restauration de sites miniers illégaux ?
- Positionnement du PNR sur la question foncière ?

### 3.4 Les modes d'intervention

Les actions du Parc pourront prendre plusieurs formes, selon les compétences, la présence d'autres acteurs et les objectifs visés :

- Expertise
- Gestion
- Coordination
- Animation, sensibilisation
- Ingénierie de projet et programmes
- Conciliation, médiation
- Communication

Ces modes d'intervention seront définis dans le cadre de la définition des mesures, qui seront à partager et à coordonner avec les autres acteurs de la charte (cf. gouvernance). Néanmoins, les actions portées par le Parc devront assurer une **réelle plus-value environnementale** ; les cadres d'intervention devront alors être particulièrement bien identifiés. Il ne s'agira pas simplement de faire, mais de **faire mieux ou autrement**.



## 4 L'OSSATURE DE LA NOUVELLE CHARTE

### 4.1 La structure proposée

La structure proposée pour la nouvelle charte reprend les 3 ambitions et les décline selon plusieurs orientations stratégiques et objectifs opérationnels. Des **exemples de mesures** sont également proposés (la majeure partie est issue des ateliers de co-construction) ; elles seront **précisées dans le cadre des groupes projets** et du travail collaboratif avec l'équipe du Parc.

Les différentes orientations stratégiques et les objectifs opérationnels méritent **d'être encore recentrés**, car le Parc ne pourra pas tout faire et le **risque de dispersion** des efforts (et des dépenses associées) est grand. L'objectif est alors d'identifier les orientations et les objectifs pour lesquels la **plus-value apportée par le Parc peut être la plus importante** au regard de ses compétences et marges de manœuvre.

La hiérarchisation et la validation des orientations et des objectifs restent à faire. Les mesures devront être justifiées au regard des enjeux prioritaires du territoire.

<b>AMBITION N°1 : VALORISATION LOCALE ET ECONOMIQUE DES RESSOURCES ET DES PATRIMOINES</b>		
<b>Orientations stratégiques</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Exemples de mesures (à préciser dans la suite du travail)</b>
<b>Développer l'agriculture et la valorisation des productions locales</b>	Faciliter l'accès au foncier agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide à l'acquisition foncière, accompagnement dans le cadre des attributions foncières, présence du PNR aux CAF</li> </ul>
	Valoriser les produits locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de la marque Parc,</li> <li>• Développement d'outils de transformation et de commercialisation,</li> <li>• Veille sur la qualité et la traçabilité des produits,</li> <li>• Promotion des produits locaux (signalétique, carte de localisation), filières à haute valeur ajoutée</li> <li>• Création d'une boutique de vente de la production locale/ou point relais</li> </ul>
<b>Développer un tourisme fondé sur les qualités du patrimoine</b>	Valoriser la biodiversité sous l'angle touristique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion de la faune et de la flore locales,</li> <li>• Visite de sites patrimoniaux (entrée payante),</li> <li>• Mise en place de circuits thématiques,</li> <li>• Formation de guides spécifiques,</li> </ul>
	Développer un tourisme basé sur la découverte des produits locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Structuration de l'offre,</li> <li>• Développement de circuits thématiques,</li> <li>• Organisation de rencontres avec les producteurs et artisans,</li> </ul>
<b>Développer la production d'énergie renouvelable</b>	Intégrer la production d'énergie renouvelable dans les aménagements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement technique,</li> <li>• Soutien de certains projets innovants</li> </ul>
	Développer le principe de l'économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en relation de l'agriculture avec la production d'énergie (déchets pouvant constituer une ressource énergétique), ...</li> </ul>
<b>Valoriser l'artisanat d'art des filières mines et forêt-bois</b>	Valoriser le travail des exploitants et artisans au travers de labels (BGF, OFG, mine durable...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion des artisans,</li> <li>• Organisation des circuits de vente,</li> <li>• Soutenir un artisanat de haute qualité et à haute valeur ajoutée (marché de niche) ...</li> </ul>

<b>AMBITION N°2 : CONCILIATION DES ACTIVITES AVEC LES RESSOURCES ET LES PATRIMOINES</b>		
<b>Orientations stratégiques</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Exemples de mesures (à préciser dans la suite du travail)</b>
<b>Protéger et gérer la biodiversité</b>	Gérer les sites naturels exceptionnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite de la gestion des réserves naturelles et sites du conservatoire du littoral</li> <li>• Mise en place/mise en œuvre de plans de gestion sur des sites naturels menacés</li> </ul>
	Elaborer une stratégie de conservation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de plan de conservation pour certaines espèces</li> <li>• Mise en place d'une veille sur les pressions exercées sur des espèces jugées vulnérables (rôle d'alerte)</li> <li>• Cibler la connaissance des espèces dites « à enjeux » et vulgariser pour une meilleure prise en compte de ces enjeux par tous.</li> </ul>
<b>Protéger et gérer le patrimoine culturel</b>	Elaborer une stratégie de protection et de valorisation des patrimoines culturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser les patrimoines</li> <li>• Mettre en place un plan de conservation et des outils pour protéger et valoriser ces patrimoines</li> </ul>
<b>Participer à la gestion des conflits d'usage</b>	Evaluer les pressions des activités illégales (orpaillage, pêche, braconnage) sur les écosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérage et réhabilitation des sites dégradés,</li> <li>• Réalisations de suivi (inventaires, qualité de l'eau, ...)</li> </ul>
	Contribuer à la compatibilité entre les activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre de la démarche ERC (Eviter Réduire Compenser)</li> <li>• Veille sur la vocation des sols et la proximité des usages,</li> <li>• Entretien des sites touristiques (propreté, tranquillité, sécurité, ...),</li> <li>• Veille sur les prélèvements forestiers,</li> </ul>
<b>Encadrer les activités en lien avec les ressources et les patrimoines</b>	Encadrer le développement de l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement pour la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement ou mesures agro-environnementales,</li> <li>• Valorisation des bonnes pratiques,</li> <li>• Aide à l'innovation</li> </ul>
	Encadrer les activités touristiques et promouvoir l'éco-tourisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement durable des sites patrimoniaux,</li> <li>• Encadrement des pratiques de loisirs et sportives,</li> <li>• Gestion des déchets,</li> <li>• Accompagnement des hébergeurs,</li> </ul>

	Encadrer les activités sylvicoles, la pêche, la chasse et les activités d'extraction de minerais et de matériaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Accompagnement pour la mise en place de bonnes pratiques, intégration paysagère, choix d'espèces, aide aux choix des sites,</i></li> <li>• <i>Mise en relation des acteurs, sensibilisation,</i></li> <li>• <i>Restauration des sites illégaux dégradés</i></li> </ul>
<b>Développer de nouvelles pratiques et modèles économiques</b>	Accompagner la mise en place de pratiques innovantes et aider la structuration de nouvelles filières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Nouvelles productions agricoles,</i></li> <li>• <i>Développement de l'agroforesterie,</i></li> <li>• <i>Adaptation des modes de production aux particularités locales,</i></li> <li>• <i>Gestion de la ressource en eau, gestion des déchets en sites isolés</i></li> </ul>

**AMBITION N°3 : UNE NECESSITE D'INFORMER, D'EDUQUER, D'ACCOMPAGNER, DE TRANSMETTRE**

<b>Orientations stratégiques</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Exemples de mesures (à préciser dans la suite du travail)</b>
<b>Mettre en réseau les acteurs, capitaliser les bonnes expériences et les diffuser</b>	Mettre en relation les différents acteurs (producteurs, artisans, par exemple)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Organisation de rencontres,</i></li> <li>• <i>Mise en place de plate-forme d'échange,</i></li> <li>• <i>Réalisation de plaquette,</i></li> </ul>
	Capitaliser les démarches pilotes et faire connaître les retours d'expériences	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Réalisation de plaquettes,</i></li> <li>• <i>Organisation de rencontres,</i></li> <li>• <i>Appui-conseil</i></li> </ul>
	Vulgariser les démarches environnementales des activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Faire connaître les filières et leurs process en lien avec l'histoire et la biodiversité</i></li> </ul>
<b>Accompagner les acteurs dans leurs démarches et activités</b>	Accompagner les différents acteurs (habitants, professionnels, administrations) dans les démarches d'économie d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Accompagnement technique pour l'aménagement de construction bioclimatique, l'intégration de dispositif de production d'ENR,</i></li> <li>• <i>Sensibilisation aux économies d'énergie,</i></li> </ul>
	Accompagner les porteurs de projets innovants présentant une plus-value environnementale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Accompagnement administratif et technique,</i></li> <li>• <i>Aide à la structuration de filière,</i></li> </ul>
	Contribuer à l'amélioration continue des politiques publiques et à leur adaptation sur et au territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Démarche participative : faire remonter les freins et propositions d'évolution,</i></li> <li>• <i>Mise en place d'une démarche prospective,</i></li> </ul>

	Favoriser la formation et l'insertion sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Mettre en réseau les professionnels avec les centres de formation,</i></li> <li>• <i>Favoriser les dispositifs d'apprentissage</i></li> </ul>
<b>Améliorer les connaissances et transmettre les savoirs</b>	Améliorer les connaissances sur la biodiversité et renforcer la pédagogie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Création d'une maison de la biodiversité,</i></li> <li>• <i>Mise en place d'inventaires participatifs,</i></li> <li>• <i>Suivi papillons cendres (lien avec problématiques de santé),</i></li> <li>• <i>Compiler les données existantes (état de l'art)</i></li> </ul>
	Capitaliser les patrimoines culturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Valoriser l'histoire des filières (bois, or, ...),</i></li> <li>• <i>Organisation d'ateliers démonstratifs de techniques,</i></li> <li>• <i>Création d'un centre culturel, vitrine du (des) patrimoines,</i></li> </ul>
	Transmettre les savoirs et savoir-faire et renforcer la cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Rencontres interculturelles,</i></li> <li>• <i>Rencontres intergénérationnelles,</i></li> </ul>
	Sensibiliser les différents publics à l'environnement et veiller au respect de la réglementation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Création d'une brigade verte,</i></li> <li>• <i>Actions pédagogiques auprès des écoles,</i></li> </ul>

**Les besoins de validation au stade de la 1<sup>ère</sup> version de la note stratégique :**

- Validation des ambitions et des orientations stratégiques
- Identification des objectifs opérationnels à maintenir/supprimer

## 4.2 Le plan de parc

Le travail d'élaboration du plan de parc sera amorcé dès que l'ossature de l'avant-projet de charte sera validée. En effet, le plan de parc sera le reflet graphique des ambitions, orientations et mesures envisagées dans le cadre de la charte.

Il est attendu que le plan du parc :

- représente le périmètre d'étude et le **périmètre classé**. Il fait ressortir les communes non classées du périmètre d'étude à l'aide d'un contour apparent et d'un fond laissant transparaître les zonages correspondants ;
- caractérise toutes les zones du territoire selon leur **nature et leur vocation dominante**. La différenciation et la caractérisation des espaces en fonction de leur nature, qualité et fragilité écologiques, paysagères ou culturelles issues du diagnostic doivent donc apparaître sur le plan du parc ;
- délimite, en fonction du patrimoine naturel, culturel et des paysages, les **différentes zones où s'appliquent les orientations et les mesures** définies dans le rapport, en établissant dans la légende des liens clairs avec ces dernières. Doivent notamment figurer les représentations graphiques :
  - des structures paysagères à protéger et principes fondamentaux de protection associés ;
  - des enjeux et objectifs associés de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques et, dans la mesure du possible, par un mode de représentation graphique adapté, le prolongement de celles-ci sur les territoires adjacents ;
  - des espaces à préserver de l'urbanisation au regard des enjeux de protection du patrimoine naturel et culturel ainsi que des paysages et des principes de maîtrise quantitative et qualitative de l'urbanisation correspondants ;

Si certains éléments ne peuvent figurer sur le plan pour des raisons de lisibilité (par exemple les unités paysagères et leurs éventuels prolongements sur les territoires adjacents) ou d'échelle (par exemple la représentation précise des dispositions en matière d'urbanisme applicables à certains secteurs à fort enjeu), ils peuvent être représentés dans un encart du plan ou sur des cartes intégrées au rapport.

Il est également recommandé d'utiliser des encarts du plan ou des cartes intégrées au rapport pour la représentation des espaces bénéficiant déjà d'inventaires ou de protections au titre du patrimoine naturel et culturel et des paysages. Il s'agit ici de montrer **comment l'action du parc s'intègre parmi les dispositifs existants de protection et de mise en valeur du patrimoine et des paysages**.

Plusieurs couches d'informations se superposant sur le plan, il convient que ce dernier, réalisé au 1:100.000 au minimum, reste **lisible à un niveau stratégique et politique** et conserve un caractère opérationnel en donnant une vision claire des enjeux et des objectifs poursuivis sur chaque partie du territoire. Le fond de plan utilisé doit permettre une identification claire des communes et des zonages représentés.

## 5 LA GOUVERNANCE

Les orientations et mesures de la charte devront montrer comment les signataires de la charte et le syndicat mixte répondent aux différents objectifs en priorisant clairement leur action au regard des enjeux du territoire.

### 5.1 Les communes

Les communes sont le socle du projet : seul le territoire des communes est classé « PNR » par décret et la seule condition au classement de ce territoire est l'approbation de la charte par la commune. Leur représentation au Syndicat Mixte leur permet d'en assurer le pilotage.

L'articulation avec les communes prendra plusieurs formes :

- **Le « aider à faire »** : dans la grande majorité des cas, le Syndicat mixte du parc accompagnera les communes dans les projets qu'elles portent en lien avec les objectifs de la charte et leurs propres engagements. Cela se traduira par la recherche de financements et l'appui dans la gestion des projets.
- **Le « faire avec »** : Sur ces missions structurantes, le Syndicat mixte du Parc pourrait prolonger cet accompagnement en portant lui-même une partie des actions.

### 5.2 Les intercommunalités

Les intercommunalités sont le moteur du Parc. Dotées de compétences de plus en plus nombreuses et structurées, en lien étroit avec les missions des Parcs, les intercommunalités sont les opératrices de la charte du Parc. Chaque EPCI trouve dans la charte l'essence même de son propre projet territorial, à son échelle.

Les modalités d'articulation entre l'exercice de leurs compétences et les missions du Parc seront détaillées dans la charte. Plusieurs cas de figure sont possibles :

- L'exclusivité de l'EPCI,
- La délégation de l'EPCI au Syndicat Mixte du Parc,
- L'alliance de l'EPCI et du Syndicat Mixte du Parc.

### 5.3 Les autres signataires de la charte

Les partenariats prévus avec les structures extérieures au syndicat mixte sont également importants. En effet, certaines mesures nécessaires à la mise en œuvre du projet de territoire peuvent relever de l'engagement ou de l'action de partenaires extérieurs (associations, syndicats professionnels, établissements publics, villes portes, structures territoriales diverses...). La charte ne peut engager juridiquement ces partenaires, mais elle doit prévoir et définir les modalités de partenariat et les principes de collaboration, qui pourront ensuite se traduire, si nécessaire, par des conventions particulières entre le syndicat mixte et ces organismes. Concernant les villes-portes, il est opportun de concrétiser les relations privilégiées du parc avec celles-ci par une adhésion au syndicat mixte.